

L'an deux mille vingt-deux et le 7 juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme ZABOROWSKI Dorothée, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mai 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 13

Nombre de procurations : 2

**PRESENTS** : MME ZABOROWSKI Dorothée. M. MOULIN Bernard. MME CLARET Nelly. M LESNIOHSKI Simon. Mme LACROIX Josie. M MAZZILLI Louis. MME BLANOT Arielle. MME PHILLIBERT Ghislaine. M ANDREANI Éric. M RUTON Pascal. MME CALANDRE Nathalie. M PONTUS Jérôme. MME FRIER Barbara

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : MME SANFILIPPO Patricia à M RUTON Pascal - M MERCADES Jean à FRIER Barbara.

Secrétaire de séance : Mme LACROIX Josie

Le compte-rendu de la séance du 3 mai 2022 n'appelle pas d'observations. Dorothée ZABOROWSKI aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil de Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022, présentés par les associations et examinés par la Commission.

ACCA St Hubert de Louze	200.00 €
Gym Volontaire Auberives	100.00 €
Le sou des écoles d'Auberives	200.00 €
Les Zazous d'Auberives	200.00 €
Les Blés d'Or	100.00 €
Association Auberives Assieu Automobiles Anciennes "Les 5 A"	150.00 €
ASA du Canal de la Varèze	750.00 €
Club animation loisirs - EHPAD Bellefontaine	100.00 €
Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)	100.00 €
Les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère	100.00 €
Vivre Libres	100.00 €
Le Souvenir Français	150.00 €
AFIPH	150.00 €
Centre généalogique de Vienne et de la Vallée du Rhône	100.00 €
ARPE	100.00 €
Espoir Isère contre le cancer	150.00 €
MFR de Coublevie	50.00 €
Espace de Formation des Métiers et de l'Artisanat (EFMA)	100.00 €
BTP CFA Loire	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour l'année 2022 pour un montant total de 3 000.00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,

**2. OBJET : DELEGATION POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE**

Par lettre en date du 9 mai 2022, Monsieur le greffier en chef du tribunal administratif de Grenoble a notifié à la commune une requête qui vise l'annulation de l'arrêté du Maire d'Auberives sur Varèze en date du 13 décembre 2021, accordant un permis d'aménager n° PA 038 019 21 10002 à la société NEXITY FONCIER CONSEIL.

Considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à tenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres autorise Mme le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête citée ci-dessus et à prendre un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

**3. OBJET : PANNEAU D'INFORMATION ELECTRONIQUE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes propositions étudiées par la commission communication pour l'installation d'un panneau d'information afin de communiquer plus largement les informations municipales, associatives et administratives aux administrés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide d'acquérir un panneau d'information lumineux et de retenir l'offre de la société ORIGINAL TECH France :

- pour un montant de 13 692 € HT pour le panneau d'affichage
- et de l'application mobile permettant d'informer les habitants (qui l'auront téléchargée gratuitement au préalable sur leur smartphone) en temps réel de l'actualité de la commune, pour un montant de 15.00 € mensuel à l'issue de la première année.

**4. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS**

Madame le Maire expose que le monument aux morts qui est un support de mémoire relatif aux conflits et qui permet de commémorer l'ensemble de ses "morts pour la France" a besoin d'être restauré.

Elle présente un devis de restauration établi par l'entrepris Logis Home, spécialisé dans le patrimoine d'un montant de 5 522.00 € HT et propose de solliciter le Département de l'Isère pour l'octroi d'une subvention au titre de la préservation et de la restauration du monument.

Le plan de financement prévisionnel proposé serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Travaux	5 522.00 €	Subvention du Département	25 %	1 380.00 €
		Autofinancement de la commune	75 %	4 142.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 522.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 522.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés valide le projet de restauration du monument aux morts, approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite le Département de l'Isère pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la préservation et de la restauration du patrimoine d'un montant de 1 380.00 €.

5. POINTS SUR LES TRAVAUX

<b>Travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Poursuite du projet - avis</b>
Rond-point	Devis en cours de réalisation	Reporté
Illuminations	Acquisition de décors	Avis favorable

L'ordre du jour épuisé, Dorothée ZABOROWSKI clôt la séance du Conseil Municipal à 21h00